

ISLANDE

Date des élections: 25 avril 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de l'Islande, *YAlthing*, se compose de deux Chambres: le *Eefri deild* ou Chambre haute et le *Nedri deild* ou Chambre basse. Lorsque les deux Chambres se réunissent en session commune, ce qui se produit souvent, le Parlement est appelé *Althing* uni.

La Chambre haute se compose d'un tiers des membres de l'*Althing* choisis par celui-ci parmi les représentants nouvellement élus; les deux tiers restants forment la Chambre basse. Chaque Chambre et *YAlthing* uni élisent un Président.

L'*Althing* comprend 63 membres élus pour un mandat de 4 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen islandais âgé de 18 ans révolus, ayant résidé dans l'île pendant au moins les cinq ans précédant le scrutin. Les personnes reconnues coupables d'un crime ne peuvent voter.

Les listes électorales sont revues chaque année. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur est éligible à *VALthing*, à l'exception des juges à la Cour suprême. Les fonctionnaires n'ont pas besoin d'une autorisation gouvernementale pour se présenter aux élections; cependant, une fois élus, ils doivent veiller à ce que leur travail soit fait de manière satisfaisante et sans frais supplémentaires pour l'administration, pendant toute la durée de leur mandat.

Les 63 membres de *VALthing* sont élus dans huit circonscriptions qui, selon leur importance, comptent de 5 à 18 représentants. La répartition des sièges entre les circonscriptions est, dans une certaine mesure, liée au nombre des électeurs. Les électeurs votent pour des listes de parti. L'attribution des sièges aux partis se fait en deux étapes. Premièrement, les trois quarts des sièges dans chaque circonscription sont attribués indépendamment, suivant le système du plus fort reste. Lors de cette étape, 50 des 63 sièges sont attribués. Le reste des sièges est assigné aux partis selon la méthode d'Hondt sur la base du résultat national. Ensuite, la répartition des sièges dans les circonscriptions est achevée dans un certain ordre avec la restriction suivante: chaque parti n'est plus éligible lorsque tous ses sièges lui ont été attribués.

Les membres suppléants élus en même temps que les membres à part entière occupent les sièges parlementaires devenus vacants entre les élections générales, dans l'ordre où ils figurent sur la **liste**.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été fixée le 3 décembre 1986. Six partis s'opposaient aux partenaires du Gouvernement de coalition sortant (les agrariens centristes du Parti du progrès conduit par le Premier Ministre Steingrímur Hermannsson et le Parti de l'indépendance, conservateur, détenant au total 38 sièges) pour les 63 sièges de *YAlthing* élargi. Pendant la campagne électorale — axée autant sur la personnalité des candidats que sur des questions de politique générale — les progressistes ont été le premier groupe du pays à recourir largement à la publicité télévisée.

Le jour de la consultation a été marqué par une forte participation des électeurs (qui comprenaient pour la première fois les jeunes de 18 ans), les partis de la coalition ont perdu au total six sièges et donc leur majorité parlementaire globale, tandis que le nouveau Parti des citoyens est devenu la troisième principale force au Parlement.

Après des semaines de négociations entre les partis en vue de former le nouveau Gouvernement, indépendants, progressistes et sociaux-démocrates ont créé une nouvelle coalition le 8 juillet. Cette coalition au pouvoir est dirigée par le Premier Ministre Thorsteinn Pálsson (Parti de l'indépendance).

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition
des sièges à l'Althing

Votants		90% (environ)	
Formation politique	obtenus	%	Nombre de sièges
Parti de l'indépendance	48 885	27,2	18 (-5)
Parti du progrès	28 883	18,9	13 (-1)
Parti social-démocrate	23 260	15,2	10 (+4)
Alliance populaire.	20 382	13,3	8 (-2)
Parti des citoyens*.	15 819	10,8	7 (+7)
Parti des femmes.	11 646	10,1	6 (+3)
Divers		4,5	<u>L(-3)</u>
			63**

Nouveau parti.

Trois sièges de plus depuis les dernières élections.

2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	50
Femmes	63

3. Répartition des parlementaires par classes d'âge

26-30 ans1
31-35 »4
36-40 »6
41-45 »10
46-50 »16
51-55 »8
56-60 »11
61-65 »5
66-70 »2
	63